



Amundi

ASSET MANAGEMENT

PÉRIODE D'INVESTISSEMENT
MINIMUM RECOMMANDÉE

5 ans

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE
DE RISQUE

1 2 3 4 **5** 6 7

ÉLIGIBILITÉ

- Assurance vie
- PEA
- Compte Titres ordinaire



DOCUMENTATION COMMERCIALE À CARACTÈRE PROMOTIONNEL - PLACEMENT FINANCIER

SG Amundi Actions France ISR⁽¹⁾

Fonds labellisé ISR exposé à des entreprises françaises qui met en place une stratégie consistant à intégrer des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans le choix des valeurs du portefeuille.

SG



C'EST VOUS
L'AVENIR

SG Amundi Actions France ISR⁽¹⁾

SG Amundi Actions France ISR⁽¹⁾, fonds nourricier de l'action O (FR0013526191) de la SICAV Amundi Actions France, gérée par Amundi Asset Management. Tirer parti de la création de valeur des entreprises françaises tout en contribuant à l'amélioration de leurs pratiques ESG. SG Amundi Actions France ISR n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.

À propos de Société Générale Gestion et Amundi

Société Générale vous propose l'expertise de Société Générale Gestion pour participer au financement de la transition énergétique.

Société Générale Gestion est une filiale d'Amundi, 1^{er} Asset Manager européen en termes d'encours sous gestion.

Amundi est un acteur engagé dans l'Investissement Responsable. Signataire dès leur création en 2006, Amundi fait partie des membres fondateurs des Principles for Responsible Investment⁽²⁾ mis en place avec les Nations Unies.

■
**Une entreprise ne doit pas
seulement être évaluée à l'aune
de sa performance financière
mais également de sa capacité
à gérer les défis majeurs
de nos sociétés (changement
climatique, rareté de l'eau,
défis alimentaires, etc.).**

Lionel PARISOT
■

La gestion



Lionel PARISOT
Gérant du fonds

Points clés

- Les actions françaises, marché qui se positionne en tête, en Europe, en matière de notation ESG et offrant une diversification tant sectorielle que de taille de capitalisation boursière (petite, moyenne et grande).
- Une philosophie d'engagement qui vise à encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG.
- Le dialogue actionnarial avec les entreprises, comme moyen d'amélioration des performances et de réduction des risques dans la durée.
- Des ressources pluridisciplinaires: bureau d'analystes financiers, des analystes ESG et une équipe de gouvernance, responsable de la politique de vote et de son application aux assemblées des entreprises.

Principaux risques

- **Risque de perte en capital:** l'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC⁽³⁾ ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.
- **Risque actions:** la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative du fonds pourrait être amenée à diminuer, et générer une perte en capital.
- **Risque de taux:** une remontée des taux d'intérêt sur les marchés obligataires induit une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du fonds. Le risque de taux est le risque de dépréciation des titres découlant des variations de taux d'intérêt.

Objectif d'investissement

SG Amundi Actions France ISR⁽¹⁾ investit, au travers de son OPC⁽³⁾ maître Amundi Actions France, dans des actions de sociétés françaises aux fondamentaux solides, visant à mettre en œuvre les meilleures pratiques ESG en fonction de leur secteur d'activité.

L'objectif de gestion consiste à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice représentatif des principales sociétés françaises en termes de liquidité (le CAC All Tradable), après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

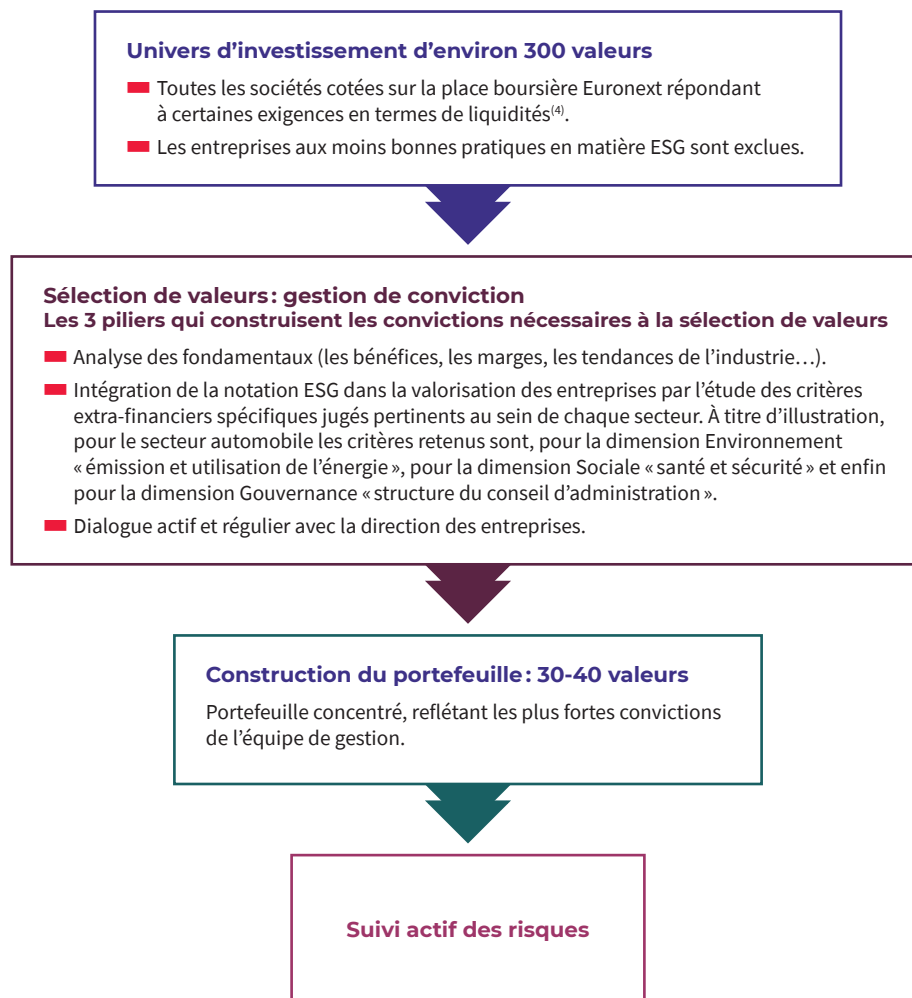
Stratégie du fonds

À partir d'un univers composé d'entreprises françaises, l'équipe de gestion de l'OPC⁽³⁾ maître sélectionne des sociétés présentant des opportunités de performances, en prenant en compte aussi bien l'évaluation financière que celle des pratiques ESG.

Un dialogue est mené avec les entreprises afin de les inciter à adopter de meilleures pratiques ESG.

Amundi bénéficie d'une relation historique avec les entreprises françaises et la proximité géographique facilite le dialogue régulier en direct avec les Directions Générales (plus de 150 rencontres par an en face à face avec des membres des comités exécutifs ou des Conseils d'Administration)⁽²⁾.

Processus d'investissement



Le label ISR a été lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits de placement ISR, tout en garantissant aux investisseurs que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.

Pour plus d'informations sur le label ISR, rendez-vous sur www.lelabelisr.fr

Principales caractéristiques du fonds

Forme juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	Société Générale Gestion
Dépositaire/Conservateur	Société Générale
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Indicateur Synthétique de Risque*	5 (sur une échelle de 1 à 7)
Date de création du fonds	14/02/2007
Code ISIN	FR0010431015
Indice de référence	CAC All Tradable (dividendes réinvestis)
Valeur liquidative d'origine et devise du fonds	50 €
Montant minimum de souscription	1 millième de part
Frais de gestion et administratifs	2,30 % TTC maximum de l'actif net
Frais indirects	0,10 % TTC maximum de l'actif net
Droits d'entrée**	2 % maximum du montant investi
Droits de sortie	Néant
Fréquence de valorisation/Souscription/Rachat	Quotidienne
Classification SFDR***	Article 8

* L'indicateur synthétique de risque (mentionné dans le DIC PRIIPs) : L'indicateur de risque permet à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée. Cet indicateur est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risque), au plus élevé. Le score indiqué combine deux types de risque : le risque de marché (les fluctuations de la valeur des investissements) avec le risque de crédit (la possibilité que l'établissement ne puisse pas rembourser).

** Concernant les investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, à noter que si le contrat le prévoit des frais sur versements, ou frais d'arbitrage et frais de gestion sont prélevés par l'assureur.

*** «Règlement SFDR» ou Règlement «Disclosure» désigne le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce règlement oblige la société de gestion à décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère. Le règlement SFDR prévoit des catégories de produits différentes en fonction du degré de prise en compte du développement durable :

- Les articles 8 : Les produits faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales
- Les articles 9 : Les produits poursuivant un objectif d'investissement durable.

Pour en savoir plus notamment sur la partie risques, se référer au prospectus complet du fonds, au DIC PRIIPs (Document d'Informations Clés) disponibles auprès de votre conseiller ou sur www.sg29hausmann.societegenerale.fr

Avertissement pour brochure commerciale à destination du public

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire des OPC⁽³⁾ agréés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), dont le Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs) en vigueur, disponible sur le site de Société Générale Gestion : www.societegeneralegestion.fr ou sur simple demande au siège social de Société Générale Gestion ou directement par courrier électronique à l'adresse suivante : serviceclients.sg@sggestion.fr. L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC PRIIPs et le prospectus). Les OPC⁽³⁾ n'offrent aucune garantie de performance. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des Fonds décrits dans ce document. Informations réputées exactes à janvier 2023.

Société Générale Gestion, Société Anonyme, au capital de 567 034 094 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 09000020, siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 PARIS – France 491 910 961 RCS Paris – www.societegeneralegestion.fr

L'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation budgétaire et patrimoniale y compris sa capacité à subir les pertes, ses objectifs d'investissement et son horizon de placement, ses connaissances, son expérience financière, son profil investisseur (appétence au risque) et ses préférences en matière de finance durable.

Amundi Asset Management, Société par actions simplifiée, au capital de 1.086.262.605 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036, siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 PARIS - France 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com.
Copyright Groupe Société Générale 2023. Tous droits réservés.

(1) SG Amundi Actions France ISR est un fonds nourricier, investi en quasi-totalité, et accessoirement en liquidités, dans l'action O (FR0013526191) de la SICAV Amundi Actions France, gérée par Amundi Asset Management. La performance de SG Amundi Actions France ISR peut être inférieure à celle de son OPC⁽³⁾ maître, en raison notamment de ses propres frais.

(2) Source : Amundi à fin septembre 2020. Informations fournies à titre indicatif uniquement, susceptibles d'évoluer dans le temps.

(3) OPC : Organisme de Placement Collectif.

(4) Critère de liquidité minimum : seuil de 20 % du capital flottant de la société qui ont été échangés au cours de l'année écoulée.

